

DÉPARTEMENT  
D'EURE-ET-LOIR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

ARRONDISSEMENT  
DE  
CHARTRES

**MAIRIE DE VER-LES-CHARTRES**

CANTON DE  
CHARTRES 2

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2021**

Convocation du :  
3 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 9 septembre, à 20 h 30 minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 3 septembre, se sont réunis en séance publique à la salle des fêtes de Ver-lès-Chartres, sous la présidence de Monsieur Max VAN DER STICHELE, Maire.

Nombre de conseillers  
en exercice : 15

**Étaient présents :**

Monsieur Max VAN DER STICHELE, Maire ;  
Monsieur Ludovic LECOIN, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire ;  
Monsieur Jimmy RONCE, 2<sup>ème</sup> adjoint ;  
Monsieur Stéphane BOURGEOIS, 3<sup>ème</sup> adjoint ;

Nombre de conseillers  
présents : 14

Madame Marie-Ange ABADIA, Madame Marie-Françoise BOUCHER, Madame Delphine BRAULT, Madame Françoise GUILLO, Madame Claudette TRAVERS, Monsieur Clément CAVART, Monsieur Jonathan DUVAL, Monsieur O. FAUCHEUX Monsieur Benoit FLEURY, Monsieur Michel JAFFRE

Nombre de conseillers  
votants : 15

**Absents excusés :**

Madame Françoise TRICHEUX ayant donné pouvoir à Madame Françoise GUILLO

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jonathan DUVAL

Monsieur VAN DER STICHELE ouvre la séance du conseil municipal à 20 h 30 et demande s'il y a des commentaires à apporter sur la rédaction du compte rendu de conseil du 6 juillet 2021.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve le compte-rendu de la séance du 6 juillet 2021.

Monsieur VAN DER STICHELE propose au conseil municipal de modifier l'ordre du jour comme suit :

✓ Ajout d'un point supplémentaire :

- Délégation de signature à la Poste : ajout d'un agent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification de l'ordre du jour.

## **I POINT TRAVAUX**

### **a) Passerelle du Boisseau**

Les travaux à envisager sur la passerelle du Boisseau ayant déjà été évoqués lors d'un précédent conseil municipal, Monsieur LECOIN et Monsieur RONCE ont fait appel à deux prestataires afin de pouvoir décider de la suite à y donner.

Monsieur LECOIN a fait appel à l'entreprise COBALYS (devis de mai 2021)

#### **• Remplacement des lames et lisses en pin par les agents communaux :**

Le devis s'élève à un montant d'environ 4 000 € TTC en ajoutant le temps passé par les agents communaux.

#### **• Remplacement de la passerelle en pin (fournie et posée)**

Le devis s'élève à un montant de 17 100 € TTC.

Monsieur RONCE a fait appel à l'entreprise PETIT (devis de juillet 2021)

#### **• Remplacement de la passerelle en pin (fournie et posée)**

Le devis s'élève à 14 000 € TTC (sans les 2 poutres de support)

#### **• Fourniture garde-corps – lames plancher et renforcement du milieu en pin**

Le devis s'élève à environ 5000 € TTC en ajoutant le temps passé par les agents communaux.

Monsieur LECOIN dit que plusieurs travaux de réparations ont déjà été engagés et que la passerelle ayant été posée il y a 20 ans environ, cela va s'accroître avec le temps et les intempéries.

Madame TRAVERS relate les travaux de la Trame Verte qui doivent être engagés par Chartres Métropole et demande à quelle période ces derniers seront réalisés afin de ne pas engager des travaux qui pourraient être réalisés à cette occasion.

Monsieur VAN DER STICHELE rappelle que la commune peut demander des subventions afin d'obtenir une aide à la prise en charge de cette dépense.

Monsieur LECOIN rappelle que d'autres passerelles sont à rénover ou à changer (Houdouenne, Tachainville).

Monsieur VAN DER STICHELE conclut en précisant que le sujet des passerelles est à affiner :

- Demande de devis à faire pour chiffrage de l'ensemble
- Relance auprès de Chartres Métropole pour la Trame Verte.

### **b) Eclairage de la mairie**

Monsieur VAN DER STICHELE relate le dossier en cours concernant l'éclairage de la mairie. Il précise qu'au début de l'été il était prévu avec Eiffage Energie de procéder au règlement de la facture. Nous devons

également envoyer un recommandé rappelant le début de la garantie négocié à partir de la date de fonctionnement.

Cependant, au cours de l'été, l'éclairage est de nouveau tombé en panne.

Monsieur LECOIN précise qu'actuellement 1 couleur de led ne fonctionne pas sur 1 réglette.

#### **c) Dégradation maison des associations**

Monsieur VAN DER STICHELE revient sur la dégradation de la maison des associations qui s'est déroulée entre le 30 et le 31 août. Il s'agit de vandalisme au niveau de l'oculus de la porte d'entrée du bâtiment.

Il précise que des jets de pierres ainsi que des coups à l'aide d'une pièce de bois auraient été perpétrés par des individus, ce qui a provoqué la casse du vitrage de la porte.

Il relate avoir déposé une plainte en Gendarmerie et qu'une déclaration de sinistre a été faite auprès de l'assurance assurant les bâtiments communaux.

Monsieur VAN DER STICHELE relate également que la semaine précédente le cadenas donnant accès à la maison des associations a été coupé et qu'un cambriolage a eu lieu sur la propriété de Monsieur et Madame SOURGET. Plainte a également été déposée en Gendarmerie.

#### **d) Eclairage terrains de tennis**

Monsieur LECOIN fait part aux membres du Conseil Municipal que l'entreprise CITEOS a trouvé la solution au problème d'éclairage des mâts et que cela sera fonctionnel pour la mi-septembre – début octobre.

#### **e) Fibre**

Monsieur VAN DER STICHELE dit qu'un certain nombre d'administrés interrogent la commune quant à un délai d'arrivée de la fibre dans la commune.

Monsieur VAN DER STICHELE précise que la commune a repris le contact de CM'IN (Chartres Métropole Innovation Numérique) en charge de la mise en place de la fibre dans notre commune. Des armoires ont été positionnées sur le territoire communal. Les opérateurs intéressés par la distribution de la fibre aux particuliers vont être consultés. Dès retour de leur part, une réunion d'information auprès des administrés sera organisée à Ver-lès-Chartres.

On peut penser que cette réunion se tiendra à l'automne pour une commercialisation des offres avant la fin de l'année.

Monsieur VAN DER STICHELE précise qu'une convention a été signée avec CM'IN pour l'ensemble des bâtiments communaux mais que cela n'engage pas la commune à les choisir en tant qu'opérateur.

Monsieur BOURGEOIS intervient et précise que les travaux d'installation de la fibre ont pu bousculer les câbles télécom, ce qui peut expliquer la perte de puissance ressentie par certains administrés.

**f) Projets communaux**

• Cœur de village

Monsieur VAN DER STICHELE précise qu'après un premier contact et une visite sur site en juillet, une nouvelle rencontre est prévue avec Chartres Aménagement et le Cabinet Gilson. Un travail sur plan et un montage financier seront étudiés.

Il précise que des demandes d'évaluations auprès du service des domaines sont en cours.

• Cantine scolaire

Monsieur VAN DER STICHELE précise qu'une rencontre est prévue en octobre avec le Cabinet Ombres et Lumières afin de présenter les nouveaux plans et le coût financier.

**II SUBVENTIONS**

**a) Demande de subvention pour le démoissage de la toiture de l'église**

Monsieur VAN DER STICHELE rappelle au Conseil Municipal les demandes de subventions faites au titre du Fonds de concours auprès de Chartres Métropole et au titre du Fonds départemental d'Investissement auprès du Conseil Départemental.

Une première demande de subvention rectificative a été validée lors du Conseil Municipal du 8 avril 2021.

L'aide du fonds de concours ne devant pas être supérieure à l'autofinancement communal hors taxes, le nouveau plan de financement prévisionnel s'établit ainsi (sous réserve de l'octroi de la totalité des subventions au maximum) :

Montant Hors taxes :	7 038.90 €
Subvention FDI (18 %) :	1 267.00 €
Fonds de concours (41 %) :	2 885.95 €
Auto-financement Hors taxes :	2 885.95 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le projet de démoissage de la toiture de l'Eglise;
- approuve le plan de financement prévisionnel révisé de l'opération présenté ci-dessus ;
- donne tous pouvoirs à Monsieur VAN DER STICHELE pour déposer les demandes de subventions en conséquence.

**b) Demande de subvention pour le bordures et trottoirs rue du jeu de paume et rue de la voie bouchée**

Monsieur VAN DER STICHELE rappelle au Conseil Municipal les demandes de subventions faites au titre du Fonds de concours auprès de Chartres Métropole et au titre du Fonds départemental d'Investissement auprès du Conseil Départemental.

Une première demande de subvention rectificative a été validée lors du Conseil Municipal du 8 avril 2021.

L'aide du fonds de concours ne devant pas être supérieure à l'autofinancement communal hors taxes, le nouveau plan de financement prévisionnel s'établit ainsi (sous réserve de l'octroi de la totalité des subventions au maximum) :

Montant Hors taxes :	76 992.85 €
Subvention FDI (18 %) :	13 859.00 €
Fonds de concours (41%) :	31 566.92€
Auto-financement Hors taxes :	31 566.93 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le projet de réfection de bordures et trottoirs rue du Jeu de Paume et de la Voie Bouchée;
- approuve le plan de financement prévisionnel révisé de l'opération présenté ci-dessus ;
- donne tous pouvoirs à Monsieur VAN DER STICHELE pour déposer les demandes de subventions en conséquence.

**c) Demande de subvention chicanes Houdouenne**

Monsieur VAN DER STICHELE dit qu'une demande de subvention avait été faite au titre des amendes de police (Conseil Départemental) pour la pose des chicanes à Houdouenne. Il dit que cette subvention a été accordée pour un montant de 4831 €.

**d) Demande de subvention de la part de la Banque alimentaire**

Monsieur VAN DER STICHELE relate une demande de subvention de la part de la Banque alimentaire arrivée en mairie.

Après échange, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de ne pas accéder à la demande de subvention de la Banque Alimentaire.

**e) Demande de subvention du CB VERNONIS**

Monsieur VAN DER STICHELE fait part d'une demande de subvention exceptionnelle de 450 € adressée par le CB Vernois en raison de la qualification du club au championnat de France.

Le Club précise qu'en raison de la crise sanitaire il a été difficile d'organiser des compétitions officielles permettant de dégager un bénéfice, il demande donc une aide de la commune.

Monsieur RONCE se demande si c'est à la commune de financer le loisir des personnes qui sont inscrites en club et que le financement devrait se faire personnellement. Une discussion s'engage entre les membres du conseil municipal.

Monsieur VAN DER STICHELE précise qu'il faudra veiller à l'équité de traitement entre les demandes de subventions exceptionnelles des différentes associations.

Le conseil municipal, à la majorité (Madame ABADIA ne participe pas au vote)

- Décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 450, 00 € au CB Vernois.

### **III VIE ASSOCIATIVE – SALLE DES FETES**

#### **a) Planning de la maison des associations**

Monsieur BOURGEOIS explique qu'une relance a été faite auprès des associations afin de leur demander leur planning annuel concernant l'utilisation de la maison des associations.

Il dit également que ces dernières doivent s'organiser en lien avec les réglementations en vigueur dans leur fédération (pass sanitaire).

#### **b) Repas du 11 novembre**

Madame GUILLO évoque le repas du 11 novembre afin de savoir s'il aura lieu. Monsieur VAN DER STICHELE répond que cela serait souhaitable et indique que la commission en charge de cette manifestation sera convoquée à cet effet.

#### **c) Salle des fêtes**

Concernant la salle des fêtes, Monsieur VAN DER STICHELE précise qu'elle est, à ce jour, mise en location et qu'une annexe sera ajoutée dans le contrat de location concernant le protocole actuellement en vigueur.

**En effet, « le contrôle du pass sanitaire devra être effectué par les organisateurs de l'évènement dont l'accès est subordonné à la présentation des justificatifs ». Il appartiendra donc au responsable de l'évènement de faire respecter le pass sanitaire à ses invités.**

Cette annexe au contrat de location évoluera en fonction de l'évolution de la réglementation.

#### **d) Demande de location des barnums**

Monsieur VAN DER STICHELE rappelle les tarifs indiqués dans le précédent compte-rendu à savoir :

- Prix de la location fixé à 50 €/barnum le week-end
- Chèques de caution : a) 3 000 € pour la location de 2 barnums – b) 2 000 € pour la location d'1 barnum
- Il reste à valider les modalités de contrôle lors du montage et du démontage et à finaliser le contrat

Il est précisé qu'il faut au minimum 4 personnes pour le montage et le démontage d'un barnum.

Monsieur FAUCHEUX précise que c'est un service rendu aux habitants de la commune et que le matériel ne doit pas quitter la commune.

### **IV POINT RENTREE SCOLAIRE /SIVOS**

#### **a) Rentrée scolaire**

Madame ABADIA a fait le point avec Madame LUREAU (nouvelle directrice du regroupement scolaire) sur la rentrée scolaire et indique n'avoir pas rencontré de problème en dehors du fait que certains parents n'avaient pas inscrit leurs enfants aux services périscolaires (cantine, garderie, bus).

Des réajustements de commandes et des modifications de plannings ont été faits rapidement par le secrétariat du Sivos et Madame ABADIA remercie les secrétaires pour leur réactivité.

**b) Protocole sanitaire**

Concernant le protocole sanitaire en vigueur, il est identique à celui de juin. Il ne doit pas y avoir, entre autre, de brassage entre les classes lors de la prise des repas.

**c) Convention SIVOS CMV**

Monsieur VAN DER STICHELE rappelle la mise en place des deux conventions : celle indiquant que la commune met à disposition du SIVOS CMV les locaux communaux (école, restaurant scolaire) ainsi que celle relative au secrétariat.

Il fait part aux membres du Conseil Municipal de la mise en place d'une convention financière qui est composée d'une part fixe et d'une part variable définies selon un partage des coûts entre les 3 communes membres. Il précise que ces trois conventions sont conformes au règlement intérieur du SIVOS CMV.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Donne tous pouvoirs au Maire pour la signature de la convention de participation avec le SIVOS CMV

**d) Charte Ruralité**

Madame ABADIA explique qu'une réunion doit avoir lieu en octobre concernant la suite à donner à la Charte Ruralité qui régit les trois premières années du regroupement scolaire CMV. Les effectifs scolaires pour la rentrée 2022 devront être évalués. Conserverons-nous les neuf classes du regroupement scolaire ?

**V RECOMMANDE**

Monsieur Max VAN DER STICHELE évoque le fait qu'il convient de modifier la délégation de signature afin de récupérer les lettres recommandées. Il convient d'ajouter Madame Magali BILLEMONT suite à son arrivée au secrétariat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en place de cette délégation de signature.

**VI QUESTIONS DIVERSES**

**a) Dossier LANDAUER / Gens du voyage**

Les conclusions du Tribunal concernant la mise en place d'équipements sur des terres agricoles sont reportées au 29/09.

**b) Certificat d'urbanisme / Proust**

De nouveaux échanges avec le Tribunal Administratif d'Orléans sont en cours. Accompagné par notre avocat, Monsieur VAN DER STICHELE espère que nous arriverons bientôt au terme de ce dossier.

**c) Allocation de compensation d'exonération**

Monsieur VAN DER STICHELE fait part à l'assemblée de l'attribution d'une allocation de compensation de fiscalité locale d'un montant de 2883 € conforme à ce qui était prévu dans le budget.

**d) Lignes directrices de gestion**

Monsieur VAN DER STICHELE explique que les lignes directrices de gestion ont été demandées par le législateur afin de faire un bilan social, un point sur les agents (entrées, sorties...) et de savoir si on veut appliquer au niveau RH d'autres règles que celles qui sont applicables au droit des fonctionnaires.

Il précise que ces lignes directrices de gestion seront validées au prochain Comité Technique du Centre de Gestion.

**e) Non-respect des horaires de l'arrêté préfectoral 2012247-004 du 03/09/2012 relatif au bruit**

Monsieur BOURGEOIS fait rappel de l'arrêté préfectoral en vigueur concernant les horaires à respecter vis-à-vis du bruit et engage chacun à vivre dans le respect des autres même durant ces tranches horaires.

Un rappel sera fait via l'application Panneau Pocket.

**f) Passage drone / Vallée de l'Eure**

Monsieur BOURGEOIS indique qu'un drone a survolé la rue du Friche alors que cela n'était pas prévu dans le planning prévisionnel.

**g) SITHOR**

Monsieur FLEURY informe les membres du Conseil Municipal que les travaux prévus dans le fossé des Rigoles ont été réalisés. Il précise que certains poteaux pour le traverser ont été enlevés.

Il indique que des travaux d'élagage seront demandés sur l'année 2022.

**h) Bois à proximité de la maison des associations**

Monsieur LECOIN explique qu'il conviendrait de contacter le propriétaire du bois mitoyen de la maison des associations afin qu'il effectue l'entretien des abords de ce dernier.

Le prochain conseil municipal est fixé au 14 octobre 2021 à 20 h 30.

Plus aucune question n'étant soulevée, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre.

Le Maire,

La secrétaire,

Les membres du conseil municipal.

*Seuls les membres présents physiquement à la séance doivent signer :*

Madame ABADIA Marie-Ange		Madame GUILLO Françoise	
Madame BOUCHER Marie-Françoise		Monsieur JAFFRÉ Michel	
Monsieur BOURGEOIS Stéphane		Monsieur LECOIN Ludovic	
Madame Delphine BRAULT		Monsieur RONCE Jimmy	
Monsieur CAVART Clément		Madame TRAVERS Claudette	
Monsieur Jonathan DUVAL		Madame Françoise TRICHEUX	<i>Ayant donné pouvoir à Madame Françoise GUILLO</i>
Monsieur FAUCHEUX Olivier		Monsieur VAN DER STICHELE Max	
Monsieur FLEURY Benôit			